

ment, de tyrannie et de contrôle. Nous espérons que ceux qui seront dirigés et guidés par les fonctionnaires des nouveaux bureaux établis n'auront pas à subir d'enrégimentement ou de conseils de ce genre. Nous souhaitons que les directives données dans le cadre de ce nouvel organisme favorisent le pays dans son ensemble et offriront des occasions favorables aux régions qui traînent à l'arrière-garde de l'économie. De la sorte, ces régions pourront jouir équitablement de la prospérité nationale.

[Français]

M. J.-A. Mongrain (Trois-Rivières): Monsieur le président, ceux qui, dans cette Chambre, ne font pas partie de l'équipe gouvernementale se plaisent assez souvent à tâcher de trouver des fissures dans les lois, de chercher des poux, si vous le voulez. Probablement, ceux qui ont inventé notre système parlementaire et qui ont voulu qu'il y ait de l'opposition en ce système parlementaire avaient raison de demander à l'opposition qu'elle agisse comme la surveillante du gouvernement pour protéger les intérêts du peuple qui nous envoie ici. Il reste quand même qu'il arrive assez souvent qu'à force de vouloir faire opposition au gouvernement, on donne l'impression de développer un complexe contre toutes les mesures qui sont présentées. C'est une maladie que, dans le quartier des indépendants, nous n'attrapons pas aussi facilement ou du moins en ce qui me concerne, parce que je dois faire une distinction entre les trois indépendants qui sont ici, puisque moi, monsieur le président, mes commentants m'ont envoyé ici pour essayer de coopérer avec le gouvernement qui devait être élu le 5 novembre ou le 8 novembre 1965. Et, si ç'avait été le gouvernement conservateur, je me serais comporté de la même façon pour faire des suggestions aussi librement que peut le faire quelqu'un qui n'a pas à suivre une discipline de parti, qui n'a pas à se conformer à des signes nécessairement favorables ou nécessairement contre ce qui se passe; et c'est dans cet esprit que je voudrais faire quelques remarques assez brèves au ministre.

D'abord, je commencerai par des remarques élogieuses. Je lui dirai que sa déclaration de tantôt, en ce qui concerne la collaboration qu'il a établie entre le gouvernement fédéral et les provinces sur les questions d'éducation, est, pour employer une expression qui n'est plus de mon temps, dans le vent. Le ministre se tient bien dans le vent. En somme, je crois qu'elle est orthodoxe et qu'elle sera reconnue et appuyée par les dirigeants de toutes les provinces, en particulier par ceux de ma province qui veulent conserver jalousement leurs droits au contrôle de l'éducation, même chez les adultes.

[M. Sherman.]

Et je crois que le ministre l'a faite avec tellement de clarté et de franchise que ça pourra peut-être aussi tirer au clair certaines ambiguïtés qui sont nées de toutes ces discussions sémantiques dans lesquelles on s'amuse depuis quelque temps sans prendre le soin de définir les mots pour être bien sûrs qu'on se comprend et qu'on parle de la même chose.

Je voudrais ajouter aussi une autre remarque que le ministre sera heureux d'entendre, je crois. C'est que j'ai eu l'occasion dans ma ville, dans mon comté à moi, dans les trois derniers mois surtout, de voir fonctionner le nouveau bureau de la main-d'œuvre où il y a quelque trente ou trente-cinq employés. Et je dirai au ministre que le bureau de chez nous, Trois-Rivières, travaille avec une efficacité extraordinaire. Il est dirigé par des gens compétents, qui s'acquittent de leur rôle avec une espèce de zèle que j'appellerai apostolique.

J'ai été frappé moi-même, parce que depuis les quelque vingt années que je suis dans la vie publique, j'ai eu l'occasion de m'occuper du problème du chômage presque constamment, et je crois que depuis vingt ans, c'est la première fois que je vois, bref, que je découvre un organisme véritablement efficace qui fait quelque chose pour améliorer le sort des chômeurs. Je mentionne le cas de ma région, mais j'imagine que le même phénomène doit se produire ailleurs.

Je voudrais quand même faire quelques suggestions au ministre. Je voudrais lui signaler une faiblesse que l'on constate souvent au sein des commissions gouvernementales qui ont à traiter directement avec le public. Cela n'existe pas plus au niveau fédéral qu'au niveau provincial ou au niveau municipal; au fait, cela existe au sein de presque toutes les commissions qui ont à traiter directement avec le public de problèmes humains aussi urgents, aussi fondamentaux que, par exemple, le gagne-pain.

A plusieurs reprises, j'ai remarqué que, à la longue, ceux qui font partie de ces organismes deviennent, pour ainsi dire, blasés, fatigués d'entendre ou de se faire raconter des misères du matin au soir; ils sont quelquefois contrariés de voir que leur clientèle—nos électeurs—ne se présente pas toujours dans une tenue convenable, n'a pas toujours, pour ces fonctionnaires qui font leur possible, tous les égards qu'elle devrait avoir, et il arrive que nous découvrons que ces fonctionnaires manquent aux conditions les plus élémentaires de ce que je pourrais appeler les relations humaines. A force de devenir blasés, il arrive qu'ils reçoivent leur clientèle bien souvent comme des chiens dans un jeu de quilles, pour citer une expression populaire de chez nous. Il arrive qu'ils oublient qu'ils ont affaire à des personnes humaines qui ont